

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



4 mai 2023



MOUVEMENT 2023

**VÉRIFIER SON BARÈME ,
LE CONTESTER EN CAS D'ERREUR ,
NOUS CONTACTER AU MOINDRE DOUTE !**

Si vous avez participé au mouvement départemental, l'accusé de réception est disponible dans MVT1D depuis le mercredi 3 mai (environ 17h).

Accès depuis votre Iprof, partie "Services" puis "SIAM" puis "Phase intra-départementale" puis « Accusés de réception »

Il est indispensable de bien vérifier votre accusé de réception et de le contester dans Colibris en cas d'erreur. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à solliciter le SNUDI FO 13 afin que nous vous aidions à repérer les irrégularités.

RAPPEL :

Aucune contestation adressée par mail ne sera prise en compte.

Date limite de la contestation :

mercredi 17 mai 2023 à 23h59, délai de rigueur.

N'attendez pas le dernier moment pour contester !

Nous vous conseillons d'enregistrer votre contestation pour en garder une trace.

Retrouvez ICI notre tutoriel sur Youtube **[Comment contester son barème sur Colibris ?](#)**

EN CAS DE DOUTE : Adressez-nous votre fiche d'accusé de réception par mail à contact@snudifo13.org ainsi que votre **Fiche de suivi mouvement FO** complétée (enregistrez-la sur l'ordinateur une fois remplie avant de nous l'envoyer)

COMMENT LIRE L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION ?

ATTENTION : il faut vérifier la page 1 de l'accusé, mais aussi les autres pages! Nous conseillons de vérifier chaque vœu, surtout si vous avez des bonifications spécifiques liées à des postes particuliers, ou une réitération du premier vœu.

La colonne Modalité :

La modalité d'affectation TPD correspond à une affectation à titre définitif.

La modalité d'affectation PRO correspond à une affectation à titre provisoire.

La colonne Priorité :

Priorité 1 : Vœu pour rester sur son support de formation CAPPEI ou pour une priorité absolue sur une direction

Priorité 10 : Priorité « normale » (possède le diplôme et/ou l'habilitation requis)

Priorité 15 : Priorité sur ce poste spécialisé ou avec une certification (ex : départ en formation CAPPEI 1^{ère} année en 2022/2023)

Priorité 30 : Ne dispose pas des conditions pour obtenir le poste (diplôme, certification, liste aptitude...). **Permet d'obtenir le poste à titre provisoire**

Priorité 90 : Ne dispose pas des conditions pour obtenir le poste (diplôme, certification, liste aptitude...) = **suppression du vœu**

En cas de doute contactez-nous

**La colonne Barème en lien avec la page 1 Barème de base /
Autres éléments de barèmes valorisés :**

La somme des points du tableau « barème de base » est le barème minimal que vous verrez indiqué dans la colonne « Barème » en face de chaque vœu.

Cependant, le barème peut être différent d'un vœu à l'autre. Ce sont alors certains points du tableau « éléments de barème valorisés » page 1 qui s'ajoutent au barème de base pour certains (Mesure de carte, bonif Médicale, etc...)

Nous vous conseillons de consulter [le Guide pratique Mouvement 2023](#) si vous avez un questionnement sur le barème et/ou d'utiliser notre calculateur de barème [Calculer son barème en ligne](#).

Et évidemment, n'hésitez pas à nous contacter si des doutes persistent.



Les outils importants du mouvement !

[calendrier du mouvement](#)

[Circulaire mouvement](#)

[Memento mouvement](#)

[Calculer son barème en ligne](#)

[Fiche de suivi mouvement FO](#)

[le Guide pratique Mouvement 2023](#)

Tous les autres documents et les annexes à la
[page spéciale "Mouvement"](#) de notre site !

Permanence syndicale durant toute la période de contestation des barèmes

Franck au 07.62.54.13.13 et Sandra au 06.27.34.73.17

N'hésitez pas à laisser un SMS ou un message sur le répondeur !

Et 24h/24h par mail à contact@snudifo13.org

Vos délégués du personnel SNUDI FO 13



**Franck
NEFF**
Adjoint
Marseille 8^{ème}
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14^{ème}
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



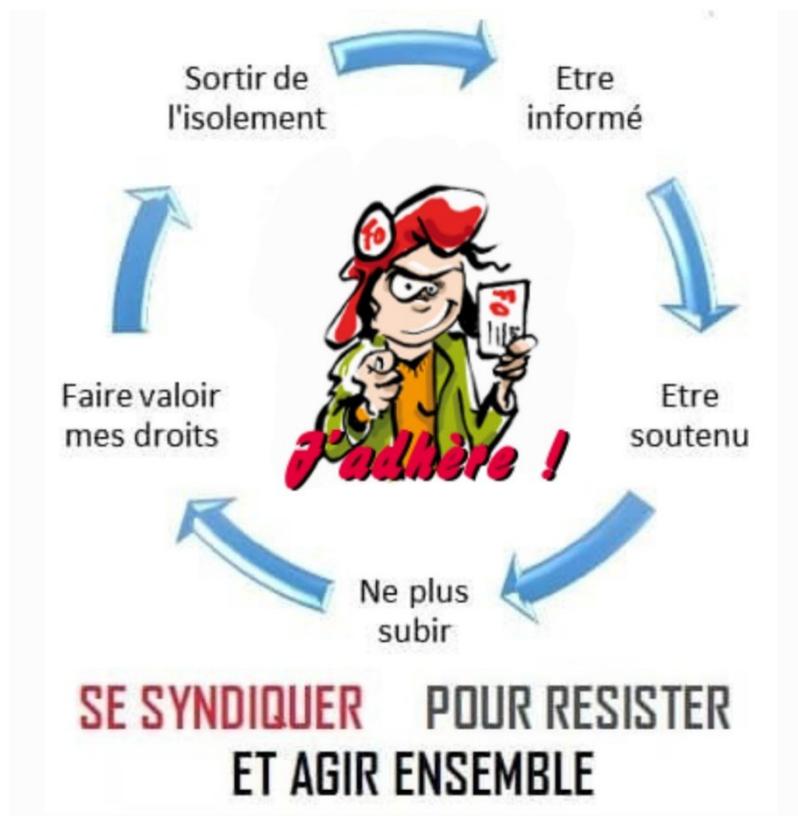
**Cécile
BOULAY**
Adjointe
Allauch
06.38.03.70.13



**Vannina
PELONE**
Adjointe
Marseille 4^{ème}
07.81.69.89.38



**Julie
BESSE**
Adjointe
Marseille 3^{ème}
06.56.77.35.62



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces

pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents :

Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

**Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023.
Vous pouvez d'ores et déjà programmer vos virements,
prélèvements automatiques ou chèques.**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

***L'adhésion est annuelle jusqu'au 31 décembre 2023.
Pour une 1^{ère} adhésion en cours d'année, vous ne payez que
les mois restants (soit mai à décembre 2023). Utilisez le
bulletin en PJ et tenez compte du tarif mensuel entre
parenthèse dans la colonne correspondante à votre échelon
(x 8 mois) + 22 € de carte confédérale.
Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire
66% de la somme de vos impôts.***



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01



Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org